

À la suite d'un préavis de grève déposé par la CGT en novembre 2023 relatif aux conditions de travail des salariés contribuant aux éditions ICI, la direction de France Télévision avait engagée dès le mois de janvier 2024 une étude de faisabilité pour un passage à une organisation à 4 jours du temps de travail. Malgré la démonstration des syndicats que cette modification était possible pour un grand nombre de salariés concernés de l'antenne d'Alsace, la direction régionale n'avait accordé ce changement qu'au seul service des scripts.

## Un dialogue social en panne

Le service des techniciens vidéos et audiovisuels dit « TEVA » déjà fortement impacté par ces éditions a connu une évolution de ses activités quotidienne depuis le début du mois de janvier 2026 ainsi que le non-remplacement d'un de leur collègue parti à la retraite. Ce changement n'a fait que dégrader une situation déjà problématique pour un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Et ce sans étude préalable des impacts d'une telle décision et d'une concertation avec les principaux intéressés.

Dès l'annonce en réunion de service le 20 novembre de ces transformations, la direction a été interpellée par la CGT afin d'étudier une nouvelle demande à un passage à une organisation de travail à 4 jours.

## Des salariés méprisés

Les réunions qui ont eu lieu depuis la fin de l'année 2025 avec la direction régionale, n'ont pas permis de trouver une position commune. Ce désaccord vient encore une fois du fait que la direction régionale a choisi le chemin de la déloyauté dans le dialogue social. Les éléments chiffrés ainsi que les arguments avancés étant aux mieux erronés, au pire mensonger.

## Un droit du travail bafoué

Il se trouve que ce service compte actuellement 3 représentants du personnel. A l'étude du document fourni par la direction, sa méthodologie faisait porter la responsabilité de son refus principalement sur ce critère au détriment des autres salariés. Nous avons rappelé à la direction que cette manière de procéder pouvait-être considéré comme une discrimination syndicale au regard du code du travail. La dernière réponse de la direction a permis d'écarter ce caractère discriminatoire mais pas une utilisation abusive d'éléments étrangers à une objectivation de la demande.

Au regard de la situation, **la CGT demande :**

- Le passage à une organisation de travail à 35h sur 4 jours pour le service « TEVA »
- Une nouvelle étude de faisabilité pour les salariés qui en feraient la demande

En vue de voir ces revendications satisfaites, la CGT appelle l'ensemble des personnels de l'antenne d'Alsace, contribuant aux éditions ici à **cesser le travail à partir du dimanche 15 Mars 2026 à 00h00** pour une **durée illimitée**.

Nicolas LIBES  
Délégué Syndical CGT - Alsace



*Reçu la Direction  
Reçu en mains propres le 6/03/2026  
avec les réserves d'usage.*  
*Marc Schmitt*  
Paris, le 6 mars 2026